

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/03/2016

Réception par le Prefet : 29/03/2016

Publication : 01/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-3-6-3

Séance du jeudi 24 mars 2016

ECHANGE D'IMMEUBLES RURAUX PROGRAMME C742

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. ADRIAN, HEMEDINGER, SCHELLENBERGER, Mme VALLAT.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le titre II du livre 1er du Code Rural et de la Pêche Maritime,
- VU l'article L 121-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime définissant les échanges d'immeubles ruraux comme un mode d'aménagement foncier,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de vie,
- VU l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier du 19 mars 2015,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 22 janvier 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la répartition des crédits relatifs aux échanges d'immeubles ruraux présentée dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et autorise leur versement aux particuliers concernés, pour un montant global de 642 €.
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme C742 - chapitre 65 - fonction 74 - nature 6574.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité